

**Avis de mise à disposition des décisions au greffe le
17/10/2024 à 09h30**

Audience du 03/10/2024 à 10h30

PRESIDENT : Monsieur WURTZ

RAPPORTEUR PUBLIC : Monsieur MARCHAL

02) N° 2302531 RAPPORTEURE : Madame BAUER

Demandeur	COMMUNE DE WOLFISHEIM	Me MAAMOURI
Défendeur	COMMUNE DE HOLTZHEIM	LEONEM AVOCATS
	SCI AREFIM HOLTZHEIM	CABINET LHERITIER AVOCATS

La commune de Wolfisheim demande à la cour d'annuler le jugement n° 2105339 du 30 mai 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 26 mars 2021 par lequel le maire d'Holtzheim a délivré à la société Arefim Grand Est, devenue la SCI Arefim Holtzheim, un permis de construire un ensemble immobilier de bureaux et d'activités rue Lucien Velten, ainsi que la décision du 2 juin 2021 rejetant le recours gracieux formé contre cet arrêté.

Dispositif

La requête de la commune de Wolfisheim est rejetée.

La commune de Wolfisheim versera à la commune de Holtzheim une somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

La commune de Wolfisheim versera à la SCI Arefim Holtzheim une somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

C+

03) N° 2302532 RAPPORTEURE : Madame BAUER

Demandeur	COMMUNE DE WOLFISHEIM	Me MAAMOURI
Défendeur	COMMUNE DE HOLTZHEIM	LEONEM AVOCATS
	SCI JKL JOFFRE	CABINET LHERITIER AVOCATS

La commune de Wolfisheim demande à la cour d'annuler le jugement n° 2108689 du 30 mai 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 juillet 2021 par lequel le maire d'Holtzheim a délivré à la société JKL Joffre un permis de construire un bâtiment industriel rue Lucien Velten, ainsi que la décision du 18 octobre 2021 rejetant le recours gracieux formé contre cet arrêté.

Dispositif

La requête de la commune de Wolfisheim est rejetée.

La commune de Wolfisheim versera à la commune de Holtzheim une somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

La commune de Wolfisheim versera à la SCI JKL Joffre une somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

C